



Conseil économique et social

Distr. générale
2 avril 2003
Français
Original: anglais

Session de fond de 2003

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable

Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	2
II. Approche intégrée du développement rural en vue de l'élimination de la pauvreté et du développement durable	5-8	3
III. Éléments d'une approche intégrée du développement rural	9-61	4
A. Renforcer l'économie rurale	10-28	4
B. Développement social	29-41	9
C. Utilisation durable des ressources naturelles et protection de l'environnement	42-58	12
D. Renforcement des capacités des pauvres dans l'optique d'un développement rural intégré	58-61	17
IV. Création d'alliances et de partenariats	62-69	18
V. Conclusions et recommandations	70-71	20

* E/2003/1.



Résumé

Le développement rural accéléré est indispensable à la réalisation des objectifs de développement approuvés au niveau international, notamment de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. On trouvera dans le présent rapport des recommandations pratiques sur la façon dont on peut favoriser une approche intégrée du développement rural, qui tienne compte des dimensions économiques, sociales et écologiques, à l'aide d'un certain nombre de politiques et de programmes qui se renforcent mutuellement et qui portent sur toutes sortes de questions relatives au développement rural.

I. Introduction

1. Les trois quarts des pauvres dans le monde vivent dans les zones rurales des pays en développement et leurs revenus découlent principalement de l'agriculture et d'activités connexes. En 2025, la majorité de la population mondiale vivra probablement dans les villes, mais on estime que 60 % des pauvres vivront encore dans les zones rurales¹. L'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim ne pourra donc pas être atteint à moins de réduire d'urgence la pauvreté dans les zones rurales.

2. De plus, il ne sera pas possible de réaliser les autres objectifs sans améliorer considérablement les revenus et les possibilités de développement des habitants des zones rurales, ainsi que les soins de santé, l'éducation et les services sociaux dans ces zones. Pour éliminer durablement la pauvreté en milieu rural, il faut que l'utilisation des ressources (terre, eau, forêts) dont dépend la communauté soit viable et que les pauvres des zones rurales puissent accéder à des marchés pour accroître leurs revenus. Les populations rurales jouent un rôle essentiel dans la gestion et la conservation des ressources naturelles et de la diversité biologique de la planète.

3. Les grands sommets et conférences de l'ONU et leur suivi, en particulier le Sommet du Millénaire, le Sommet mondial pour le développement durable, l'examen quinquennal des résultats du Sommet mondial de l'alimentation, la Conférence internationale sur le financement du développement et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ont étudié le développement rural en fonction de ses liens avec leur thème principal. Les initiatives prises par le Secrétaire général dans le cadre du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (Plan d'application de Johannesburg²) dynamisent l'action entreprise dans les cinq grands domaines thématiques à savoir l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité, en établissant des contacts avec toutes les principales parties prenantes opérant dans des secteurs essentiels pour le développement rural. L'accent étant de plus en plus placé sur l'application intégrée des textes issus des conférences, le Conseil économique et social peut étudier comment le développement rural, une question liée à la mise en oeuvre des décisions de nombreuses conférences des Nations

Unies, peut contribuer à la réalisation des objectifs en matière de développement convenus à l'échelon international, notamment de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

4. Sur la base des textes issus des grands sommets et conférences des Nations Unies, les débats du Conseil peuvent contribuer à faire du développement rural une priorité, rapprocher les différents points de vue dans ce domaine et à définir les moyens qui permettraient au système des Nations Unies de promouvoir le développement rural, compte tenu des particularités régionales et nationales. La portée de directives générales est limitée car il existe d'importantes différences entre les régions et entre les pays, voire au niveau national. Il serait peut-être préférable de se concentrer sur les aspects géographiques et de fond et de définir les grands moyens d'action qui permettraient, dans chaque cas, de surmonter les principaux obstacles. Les moyens d'action choisis peuvent être renforcés par la mise à profit des modèles de développement rural intégré et des expériences nationales ayant abouti dans ce domaine.

II. Approche intégrée du développement rural en vue de l'élimination de la pauvreté et du développement durable

5. Les membres de la communauté internationale actifs dans le domaine du développement savent depuis longtemps qu'il faut envisager le développement rural de manière globale, bien que les actions entreprises dans les années 70 et 80 aient généralement adopté une approche unique qui, pour l'essentiel, allait du sommet vers la base et consistait à pourvoir aux besoins les plus élémentaires des populations démunies. À la fin des années 80 et dans les années 90, il est devenu clair que les pauvres des zones rurales pouvaient stimuler le développement rural dans le cadre d'une approche plus participative et ciblée. L'importance de la maîtrise locale des initiatives est reconnue, ainsi que l'efficacité d'une approche multipartite davantage centrée sur l'être humain.

6. Tirant les leçons du passé, la nouvelle approche du développement rural intégré devrait suivre une logique territoriale et non pas sectorielle et mettre l'accent sur les synergies particulières aux lieux qui existent entre les différents secteurs. Les caractéristiques particulières de chaque espace rural doivent être prises en compte. Les caractéristiques économiques, sociales et écologiques de cet espace et les passerelles verticales et horizontales qui y existent doivent servir de cadre politique à une action soutenue et durable d'élimination de la pauvreté en milieu rural. Les interventions particulières aux lieux présentent un caractère pluridimensionnel et plurisectoriel qui est nécessaire pour éliminer cette forme de pauvreté chronique.

7. La nouvelle approche nécessite des partenariats et une intégration horizontale et verticale. L'intégration horizontale et verticale est nécessaire pour réunir les dimensions économique, sociale et écologique du développement rural et encourager la collaboration entre les acteurs locaux (associations locales, organisations du secteur privé, autorités locales, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, etc.). Les partenariats sont nécessaires pour intégrer l'économie rurale dans l'économie nationale et dans le système commercial et financier international et pour mettre les acteurs locaux en relation avec des instances supérieures du gouvernement, des donateurs et le secteur

privé. Les alliances horizontales permettraient de définir les priorités locales dans le cadre d'un processus de planification participatoire et d'y donner suite au niveau local. Les partenariats verticaux serviraient à partager les responsabilités financières, à établir les grandes priorités et les règles directrices, et à renforcer le contrôle et l'évaluation.

8. Pour être efficaces, les approches en matière de développement rural doivent également pallier les inégalités d'accès à différents types de ressources auxquelles les femmes, les populations autochtones et d'autres groupes vulnérables, en particulier, continuent d'être confrontés. La réforme de la propriété foncière et des droits de propriété d'autres biens faisant partie des ressources naturelles permet souvent de créer un environnement qui stimule le développement des zones rurales. En outre, pour que ces zones puissent se développer, il est indispensable de reconnaître explicitement l'importance de la contribution que les femmes des zones rurales apportent à la production alimentaire et agricole et le rôle vital qu'elles jouent en assurant la sécurité alimentaire et le bien-être de leurs familles. Le nombre de femmes pauvres dans les zones rurales augmente car celles-ci ont difficilement accès aux ressources productives (terre, eau), qu'elles ne contrôlent pas non plus, aux services (techniques, de formation ou de crédit) et aux marchés et ne peuvent pas participer pleinement au processus de prise de décisions.

III. Éléments d'une approche intégrée du développement rural

9. On trouvera ci-après une analyse des principaux éléments économiques, sociaux et écologiques d'une approche intégrée du développement rural.

A. Renforcer l'économie rurale

1. Créer un environnement favorable

10. Les gouvernements jouent un rôle moteur dans la mise en place d'un environnement favorable au développement rural. Les aspects multiples et complexes de leurs interventions sont exposés plus bas. Le présent chapitre se penche sur les questions dépassant le cadre national qui ont une profonde influence sur les actions entreprises au niveau national et met l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération internationale en vue de régler les questions macroéconomiques et commerciales qui revêtent une importance pour le développement rural et agricole. Il ne s'agit pas seulement de l'adéquation de l'aide au développement en termes de volume et d'efficacité, particulièrement en ce qui concerne les secteurs productifs et l'allègement de la dette, mais aussi de la cohérence entre les politiques de coopération au développement appliquées par les pays développés et leurs politiques nationales macroéconomiques, sectorielles (agriculture), commerciales et financières.

11. L'aide publique au développement aide considérablement les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à augmenter leurs investissements publics dans les zones rurales. La nécessité d'inverser la tendance au déclin de cette aide est de plus en plus reconnue par les donateurs, ce qui signifie qu'ils la considèrent à nouveau comme une manière efficace d'utiliser les fonds

publics et qu'un accord sur les objectifs en matière de développement aboutit à des dons plus importants. Les engagements en matière d'aide publique au développement pris récemment lors de la Conférence internationale sur le financement du développement sont encourageants mais peu de paiements ont déjà été enregistrés à ce titre. De 1990 à 2000, les montants nets de l'aide publique au développement versés aux pays les moins avancés ont chuté de 46 %. De nombreux pays en développement ont également réduit les aides qu'ils fournissaient à leur secteur agricole. Bien qu'il s'agisse d'un moyen efficace de mobiliser des ressources pour éliminer la pauvreté dans les zones rurales, l'allègement de la dette accordé actuellement aux pays les moins avancés ne règle pas durablement le problème de la dette. La lenteur des progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) est préoccupante. En vue de renforcer les économies rurales, en particulier dans les pays les moins avancés, il est indispensable d'inverser la tendance à la baisse des proportions de l'aide publique au développement consacrées à l'agriculture et aux zones rurales.

12. Compte tenu des initiatives visant à libéraliser le commerce des produits agricoles dans le cadre du nouveau cycle de négociations sur le commerce multilatéral de l'Organisation mondiale du commerce (cycle de négociations pour le développement), la communauté internationale a la possibilité de créer de nouvelles chances de prospérité pour les pauvres des zones rurales en continuant d'intensifier l'intégration économique. Les négociations qui visent à libéraliser le commerce des produits agricoles et non agricoles pourraient inciter les marchés mondiaux à soutenir le développement des zones rurales. Une telle réalisation doit toutefois s'harmoniser avec l'aide ciblée qui permet aux communautés rurales de bénéficier de ce processus.

13. La situation touchant les marchés des produits de base a de lourdes incidences sur la pauvreté des zones rurales. Le bas niveau des prix met les producteurs en difficulté, notamment ceux des pays les plus pauvres, et surtout les femmes. Les subventions des pays développés sont notamment responsables de la modicité des prix qui touche les producteurs exportateurs aussi bien que ceux qui recherchent des débouchés sur les marchés locaux. Les exploitants pauvres des pays en développement ont peu de chances de s'en sortir si les riches exploitants continuent de recevoir d'abondantes subventions des pays développés. Les subventions agricoles annuelles des pays développés s'élèvent actuellement à près de 300 milliards de dollars. Une réduction de l'appui apporté au secteur agricole des pays développés pourrait aider substantiellement le développement rural et atténuer la pauvreté des zones rurales dans les pays en développement.

14. L'amélioration de l'efficacité et de la qualité de la production, ainsi que la diversification axée sur des articles de haute qualité, nécessite la fourniture des services d'appui indispensables. Nombre de pays en développement n'ont pas les moyens de se procurer ces services en raison d'insuffisances budgétaires, institutionnelles et techniques. Même lorsque ces services sont à leur disposition, les petits exploitants ont du mal à y accéder. L'aide à la diversification axée sur des produits de meilleure qualité est d'une importance capitale ainsi que la nécessité de combler les lacunes que présentent les systèmes d'appui locaux dans les domaines de l'information, des services de consultation technique et du contrôle de la qualité.

15. Les barrières qui limitent l'accès aux marchés, y compris les hausses et l'inflation des tarifs restreignent les exportations des pays en développement.

D'autres réglementations officielles telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et les accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce entravent également l'accès aux marchés importants. Les entreprises importatrices imposent elles aussi des normes de qualité et d'autres conditions souvent aussi contraignantes que les réglementations des gouvernements. L'accès aux marchés ne peut être assuré que si toutes ces conditions sont remplies. Or, satisfaire toutes ces conditions, qu'elles émanent des pouvoirs publics ou du secteur privé, ne peut se faire sans investissements, et les pauvres des zones rurales n'ont pas les moyens d'effectuer ces investissements. Par ailleurs, les marchés modernes des produits de base, qui de plus en plus se concentrent sur les importations à grande échelle, obligent les petits producteurs non seulement à se grouper de manière à pouvoir fournir régulièrement les quantités nécessaires, mais aussi à garantir la qualité et à répondre à d'autres conditions. Indépendamment de la question des prix, une participation efficace aux marchés internationaux exige que les fournisseurs aient les moyens d'agir. Les producteurs, notamment les plus modestes d'entre eux, ont besoin d'aide pour effectuer les investissements dont dépend leur entrée sur le marché.

16. Le flux des investissements directs étrangers, qui s'est sensiblement accru vers les pays en développement au cours de la dernière décennie, mais s'est récemment ralenti, demeure très inégal et se dirige vers d'autres secteurs que le secteur agricole. On a besoin de nouvelles politiques pour créer un climat favorable propre à encourager l'investissement privé dans les zones rurales afin de promouvoir l'exploitation agricole, la commercialisation, le traitement des produits et la fourniture de moyens de production. L'investissement du secteur privé dans le domaine de la recherche agricole s'est accru durant les années 1990, mais surtout dans les pays développés. Il en est résulté une baisse du volume total des ressources allouées au développement rural.

Encadré 1 : Création d'un climat favorable

Lors de la réunion de réflexion du Conseil économique et social du 24 mars 2003, les participants ont noté que le Conseil avait un rôle majeur à jouer dans la promotion d'une politique de cohérence au plan international et la création de liens entre les divers projets, conventions et programmes. Ils ont souligné la nécessité de politiques favorables à l'agriculture, couvrant toute une gamme de mesures dans les domaines du commerce, des taux de change, de la fiscalité et du crédit. Ils ont également fait valoir que le Conseil pourrait donner une impulsion politique au processus de Doha sur le commerce des produits agricoles, et déterminer les principales mesures à prendre pour promouvoir une approche participative intégrée avec la collaboration des pauvres des zones rurales.

2. Amélioration de la production agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

17. L'agriculture joue un rôle primordial dans la croissance économique générale de la plupart des pays en développement. Dès la fin des années 1990 plus de 75 % en moyenne de la main-d'oeuvre des pays les moins avancés et d'autres pays à

faible revenu travaillaient dans le secteur agricole tandis que dans d'autres pays en développement le secteur agricole employait près de 35 % de la main-d'oeuvre. L'agriculture est une source importante d'emplois et de revenus, ce qui a des incidences sur d'autres secteurs de l'économie. Il importe d'accroître la productivité agricole pour réduire la pauvreté et promouvoir la sécurité alimentaire et la suffisance nutritionnelle.

18. La petite exploitation constitue le fondement de l'activité agricole dans la plupart des pays à faible revenu, notamment en ce qui concerne la production alimentaire. Les petits exploitants, en particulier les femmes, connaissent parfaitement leur environnement local et sont d'efficaces chefs d'entreprises qui ont fait preuve de leurs capacités dans diverses circonstances locales pour répondre rationnellement aux risques qu'ils doivent affronter et aux possibilités qui s'offrent à eux. Si des conditions favorables sont créées, les capacités sous-utilisées des petits exploitants agricoles peuvent être mises à profit pour accélérer le rythme du développement rural et de réduction de la pauvreté, et contribuer en même temps à la production alimentaire et à la culture de rapport.

19. Il faudra trouver une manière pratique d'accroître la production agricole et alimentaire afin de promouvoir la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition, compte tenu de la situation économique propre à chaque pays. Pour les pays les moins avancés, il s'agit particulièrement d'accroître la production des denrées alimentaires de base étant donné qu'aux premiers stades du développement, la culture de ces produits et/ou les emplois hors de l'exploitation agricole sont la principale source de revenus des pauvres. D'une manière plus générale, dans les pays en développement, les efforts devraient s'orienter vers une plus grande diversification de la productivité agricole, vers l'appui à la concurrence ainsi qu'aux cultures de haute qualité. En outre, l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs agricoles fait sensiblement progresser la productivité et la sécurité alimentaire.

20. Pour accroître la qualité et l'efficacité de la production, et la diversifier en vue d'obtenir des produits de qualité supérieure, il est nécessaire de prévoir des services d'appui. L'intégration de services de recherche, de soutien, de crédit et de commercialisation est indispensable au développement rural et doit se faire par des moyens modernes de communication et de formation afin de permettre aux populations rurales de saisir les possibilités qui s'offrent à elles grâce à la mondialisation accrue des échanges et à l'information. L'intégration de ces services supposerait également une meilleure coordination entre les initiatives des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé.

21. L'intensification de l'accès aux marchés repose essentiellement sur l'infrastructure ainsi que sur l'accroissement de la productivité agricole et non agricole dans les zones rurales. L'investissement public dans l'infrastructure physique, notamment les transports, la distribution d'électricité, les systèmes d'information et de communication, doit également augmenter. Les installations de transport et de commercialisation (par exemple les installations de stockage) doivent aussi servir à surmonter les handicaps géographiques rencontrés par les populations des pays sans littoral. Il faut donner la priorité à la restauration des infrastructures rurales existantes et à la responsabilisation des autorités locales dans l'entretien et la gestion de ces infrastructures. Les inégalités d'équipement entre villes et campagnes doivent être corrigées dans de nombreux pays en développement.

22. L'accès aux services financiers peut aider les pauvres des zones rurales à réduire leur vulnérabilité et à accroître leurs capacités économiques au moyen de modestes investissements productifs, leur permettant ainsi de se constituer peu à peu un capital. L'autonomisation des communautés locales et des clients (notamment des femmes) est l'un des principaux résultats des opérations de microfinancement. En donnant aux femmes une plus grande maîtrise sur le budget et les avoirs du ménage, les services de microfinancement ont contribué à accroître leur autorité et leur pouvoir de décision au sein du ménage ainsi que leur influence sociale et politique. Le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 considère le microcrédit comme un outil utile et puissant pour la création d'emplois, l'élimination de la pauvreté et des inégalités entre les sexes. Il est vrai que le succès du microcrédit est un fait acquis, cependant la garantie de moyens d'épargne sûrs et souples, de mécanismes de dépôt et de transfert sécurisés, ainsi que de services d'assurance sont souvent aussi importants que l'accès aux prêts. Par ailleurs, pour faire face aux besoins créés par le cycle agricole et financer de petites activités de transformation ou du matériel, on a besoin dans les zones rurales d'une capacité d'emprunt qui aille au-delà du microcrédit.

23. Afin de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, on doit combattre plus radicalement la faim dans le cadre d'un effort élargi de lutte contre l'insécurité liée à la pauvreté chronique, à l'impuissance, à l'exclusion sociale et à la marginalisation, aggravées par les catastrophes naturelles et les conflits. Une telle stratégie doit par ailleurs déborder du domaine des problèmes humanitaires à court terme pour rejoindre l'objectif à long terme de lutte contre la faim et la malnutrition.

24. Le renforcement des capacités et la création d'institutions en matière de sécurité alimentaire et de qualité des aliments devraient être prioritaires dans les plans de développements rural. Si elles étaient encouragées au niveau rural, les activités de transformation et de manutention des produits alimentaires pourraient servir directement à promouvoir les objectifs de sécurité alimentaire car elles assureraient une disponibilité plus longue des cultures saisonnières et encourageraient une diversification diététique, ce qui favoriserait la création d'emplois et d'activités rémunératrices. D'autres facteurs sont à prendre en considération tels que les services de contrôle des aliments, la législation alimentaire et l'infrastructure rurale.

25. Les efforts d'envergure visant à la sécurité alimentaire doivent tenir compte du statut, du niveau d'emploi et des moyens de subsistance des groupes actuellement défavorisés, comme les femmes qui souvent pourvoient à la sécurité alimentaire du ménage par des activités de production alimentaire non rémunérées.

3. Activités et revenus non liés à l'exploitation agricole

26. Les activités extérieures au secteur agricole, qui généralement se développent plus rapidement que la production agricole, sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans l'expansion de l'emploi et du revenu dans les zones rurales et dans l'atténuation de la pauvreté. La diversification des activités rurales non agricoles est d'une importance capitale. La promotion de modalités de développement industriel décentralisé peut juguler l'exode rural, créer des emplois dans les zones rurales, réduire les écarts des revenus entre les régions et introduire ainsi une exigence d'équité dans la structure et les mécanismes de croissance économique. On doit donc veiller principalement au renforcement des capacités de

production dans le cadre des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, secteur dans lequel les femmes rurales peuvent jouer un rôle actif. Ces activités rémunératrices extérieures à l'exploitation agricole ne demandent pas d'importantes mises de fonds et peuvent contribuer à stabiliser le revenu des ménages lorsque surviennent des crises telles que la sécheresse ou les inondations. L'important est de stimuler les capacités de production créatrices de revenus dans la perspective d'établir des marchés locaux viables.

4. La liaison zones rurales-zones urbaines

27. Vu la complémentarité démographique et environnementale qui existe entre zones urbaines et rurales, il est indiqué de promouvoir des solutions mettant à profit cette complémentarité. Toutefois, les disparités existant entre elles dans les domaines du revenu et de l'emploi, de l'infrastructure et des services de base continuent de persister. Les zones urbaines offrent aux pauvres plus de possibilités de mobilité socioéconomique et de ce fait l'exode rural continuera. Aucun effort ne doit être épargné pour faire en sorte que les zones urbaines puissent absorber une population accrue et que l'urbanisation ne se solde pas par une urbanisation de la pauvreté. Il importe de répartir les avantages associés à l'urbanisation sur tout le territoire national, notamment en facilitant l'accès aux infrastructures physiques et économiques ainsi qu'aux services.

28. L'établissement de liens entre zones rurales et urbaines au profit de tous exige non seulement le renforcement des capacités mais également une transformation de la nature du couple rural-urbain et la création d'une relation mieux équilibrée car celle qui existe actuellement penche nettement en faveur des zones urbaines. Les petites villes et les villes moyennes sont appelées à tenir un rôle important dans l'urbanisation car elles peuvent servir de relais dans la croissance régionale et de points d'absorption de l'exode rural. Dans leur rôle de pôle régional, les petites villes peuvent également contribuer au développement des zones rurales et, par conséquent, à réduire la pression de l'exode rural vers les grandes villes. L'étude de l'interaction entre zones rurales et urbaines montre que la nature des liens varie d'un endroit à l'autre et d'un secteur à l'autre dans le même endroit.

B. Développement social

29. Si la croissance économique est nécessaire au développement rural, elle ne suffit pas à réduire la pauvreté et la faim. Cet objectif dépend en grande partie des possibilités d'accès à l'emploi, à l'enseignement, aux services de santé et aux services sociaux ainsi que de la présence de systèmes efficaces de distribution d'eau et d'assainissement.

1. Accès à l'enseignement, aux services de santé et aux services de protection sociale

30. La valorisation du capital humain est déterminante dans le développement à long terme. À long terme, l'atténuation de la pauvreté dans les zones rurales repose sur l'accès accru aux soins de santé, à l'eau et à l'assainissement, à la nutrition et à l'éducation, sur une réduction des disparités dans ces domaines et une meilleure qualité de ces services. La Déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau tenu par le Conseil à sa session de fond de 2002 contient des

recommandations au sujet de la valorisation des ressources humaines, notamment en ce qui concerne la santé et l'éducation, particulièrement appropriées dans le contexte du développement rural.

31. Une agriculture viable dépend d'une main-d'oeuvre en bonne santé. L'impossibilité d'accéder à des soins de santé de base et aux services de protection sociale entraîne la maladie, l'invalidité ou la mort, et plonge les familles rurales dans un plus grand dénuement. Des mesures s'imposent en vue d'améliorer les services de santé ruraux, de réduire les taux de mortalité maternelle et infantile, de s'attaquer à la pandémie de VIH/sida, et freiner la fréquence des cas de paludisme et de tuberculose parmi la population rurale. L'accès plus facile aux services de santé en matière de procréation, d'information et d'éducation de la population devrait faire partie d'un effort intégré de développement rural, compte tenu du contexte socioculturel, des sexes et des droits fondamentaux. Le partenariat secteur public-secteur privé doit être pris en considération pour renforcer la dispensation de services sociaux dans les zones rurales. Les investissements dans les systèmes d'éducation et de santé devraient être prévus en tant que facteurs complémentaires dans la perspective finale d'accroître la capacité de production et d'améliorer les conditions de vie de la population rurale.

32. L'éducation est également un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté. Les programmes d'éducation aident les pauvres à faire connaître leurs besoins afin qu'il en soit tenu compte dans les décisions des pouvoirs publics, déterminantes pour la planification du développement et par conséquent pour les conditions de vie et les moyens de subsistance de la population rurale. Les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder à l'enseignement constituent une sérieuse entrave au développement rural étant donné que l'investissement dans l'éducation des filles ouvre la voie à une meilleure synergie des interventions sectorielles.

2. Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)

33. La pandémie de VIH/sida constitue une crise du développement qui menace le tissu social et économique ainsi que la stabilité politique des pays en développement. Bien que le VIH/sida soit considéré et traité comme une question essentiellement urbaine, la grande majorité des personnes atteintes de cette maladie vivent dans les zones rurales. Le sida a tué plus de 7 millions d'ouvriers agricoles dans 25 pays d'Afrique, et peut en tuer 16 millions de plus (plus de 26 % de la main-d'oeuvre agricole) en Afrique subsaharienne d'ici à 2020. Cette situation entraîne la perte d'une main-d'oeuvre agricole qualifiée, le déclin du développement agricole, l'érosion des moyens de subsistance des paysans, l'affaiblissement de la capacité de production par le travail de la terre, et l'affaîsissement des revenus. En outre, les contraintes imposées par la maladie entament les acquis du développement étant donné que son coût pèse lourdement sur les membres de la communauté, en particulier les femmes qui constituent 45 % de la population mondiale atteinte du sida. Les communautés rurales subissent également une régression dans d'autres domaines tels que la production alimentaire, l'éducation et la gouvernance.

34. En raison de sa forte intensité de main-d'oeuvre et du fait qu'il emploie un grand nombre de travailleurs migrants, le secteur agricole, vital pour les ménages ruraux et les économies nationales de nombreux pays en développement, subit de manière disproportionnée les effets du VIH/sida. L'incidence de cette maladie sur le

secteur agricole appauvrit directement les collectivités touchées, amoindrit leurs capacités par la perte de ressources humaines et désorganise leurs activités par la disparition de maillons essentiels dans la chaîne de production.

35. Le lien critique entre le VIH/sida et le développement rural pose un défi majeur à la communauté internationale. Il est maintenant évident que les mesures et interventions isolées sont en elles-mêmes insuffisantes pour lutter contre le sida et éliminer la pauvreté. L'expérience montre que les initiatives de développement rural doivent tenir compte du VIH/sida en vue d'enrayer l'épidémie et de maintenir le développement rural. De même, la lutte contre le VIH/sida ne doit pas faire abstraction des causes profondes et des conséquences de la pauvreté.

3. Emploi

36. L'emploi productif est le meilleur moyen de sortir de la pauvreté. Aussi importe-t-il d'accroître la productivité et d'intensifier l'emploi dans l'agriculture et les activités rurales non agricoles. L'emploi par lui-même n'est cependant pas suffisant, il doit être source d'un revenu adéquat permettant le maintien d'une bonne santé, la protection contre un milieu de travail hostile, ainsi que des conditions de vie décentes dans la vieillesse. Les préoccupations propres aux agriculteurs et aux travailleurs ruraux doivent retenir l'attention, notamment en ce qui concerne les principes fondamentaux et les droits liés au travail, l'emploi, la protection sociale et la concertation. Les efforts visant à augmenter la productivité agricole sont compromis par les taux d'accidents qui sont les plus élevés de tous les secteurs de l'économie. L'amélioration des conditions de travail va de pair avec l'accroissement de la capacité de production. Il est essentiel également de lever tous les obstacles au droit des travailleurs de former des syndicats et d'éliminer toutes les formes de discrimination ainsi que le travail des enfants et le travail forcé.

37. Il convient de mettre au point des stratégies visant à encourager les possibilités d'emplois non agricoles, et faire face aux fluctuations saisonnières de l'emploi. On devra par exemple se tourner vers d'autres formes de mise en valeur des sols, comme la sylviculture ou l'exploitation minière à petite échelle, ou d'autres activités comme le traitement des produits agricoles ou l'aménagement d'infrastructures locales. On pourra encourager le travail indépendant et la création de petites et moyennes entreprises en proposant des facilités de microcrédit et l'acquisition de certaines aptitudes dans le domaine des affaires. Des méthodes à forte intensité de main-d'oeuvre pourraient s'appliquer à la construction de routes ou d'autres infrastructures comme celles qui ont été mentionnées dans le Plan d'application de Johannesburg, notamment l'aménagement des cours d'eau, les projets d'irrigation au niveau local, l'assainissement et l'approvisionnement des zones rurales en énergie.

38. La commercialisation des produits agricoles et la libéralisation du commerce peuvent créer des emplois et des possibilités de revenus pour les femmes rurales, par exemple dans l'agro-industrie, ce qui peut leur apporter une plus grande autonomie, une satisfaction personnelle et les habituer à prendre des décisions au sein de la famille et en dehors. Malheureusement, les mauvaises conditions de travail, le caractère souvent temporaire des emplois qu'occupent les femmes et l'inégale répartition des tâches domestiques sapent les promesses de gains. On devra se préoccuper davantage des questions liées à la mobilité accrue des travailleurs et des migrations parmi les femmes rurales, y compris les migrations forcées, que

représentent par exemple la traite des femmes et des jeunes filles, les emplois de domestiques ou le travail dans des usines où elles sont exploitées.

4. Intégration sociale

39. Les populations rurales sont de plus en plus exposées à la polarisation et à la fragmentation sociales. La concurrence pour le partage des faibles ressources, l'inégalité entre les sexes, le caractère vague du droit à la propriété, l'appropriation du bien commun et les conflits d'origine ethnique ou religieuse engendrent de fortes tensions sociales. La création d'institutions pour les populations rurales, notamment pour les pauvres, visant au règlement de leurs différends de manière transparente et simple, est un élément essentiel du renforcement du tissu social des zones rurales.

40. On constate un vieillissement sensible de la population rurale dû à l'exode des jeunes adultes vers les zones urbaines où ils vont à la recherche d'un emploi. Ce vieillissement est quelquefois accentué par le retour de personnes âgées qui quittent la ville et reviennent habiter dans les zones rurales après leur retraite, ou par les décès de jeunes adultes atteints du sida. Le vieillissement de la population rurale a de graves incidences sur la composition de la population active, la production agricole, le régime foncier, la cohésion sociale et l'ensemble du développement rural.

41. Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement³ (2002) accrédite le fait que les politiques et programmes portant sur la sécurité alimentaire et la production agricole doivent tenir compte des incidences du vieillissement des populations rurales, s'agissant surtout des femmes qui sont particulièrement vulnérables en raison de l'âge, du veuvage, de la discrimination fondée sur le sexe, du droit successoral et des tâches ménagères non rémunérées. Le Plan de Madrid traite de ces questions et contient des recommandations en vue de l'amélioration des conditions de vie et de l'infrastructure des zones rurales, l'objectif étant a priori de donner une plus grande autonomie aux personnes âgées.

C. Utilisation durable des ressources naturelles et protection de l'environnement

42. La dégradation de l'environnement est un aspect critique du développement rural. Le déboisement, la désertification et la dégradation des terres cultivées, en particulier, ont de graves conséquences sur les moyens de subsistance d'une grande partie de la population rurale ainsi que sur la productivité à long terme de leur capital naturel. Cependant, la production agricole elle-même, telle qu'elle est pratiquée dans de nombreuses parties du monde en développement, contribue fortement à l'accélération de cette dégradation et à la destruction des ressources naturelles. L'expansion agricole en Afrique et en Amérique latine, son intensification en Asie et en Amérique latine, et l'expansion de l'irrigation dans le monde entier, sont autant de facteurs responsables de la destruction des écosystèmes car ils provoquent l'érosion, amoindrissent la fertilité des sols, contribuent à la destruction des micronutriments, à la saturation en eau et à la salinité des eaux.

Encadré 2 : La double révolution verte en Afrique

L'équipe spéciale sur la faim du Projet du Millénaire est coordonnée par M. Pedro Sanchez, qui participait à la réunion de réflexion du Conseil économique et social. Cette équipe a proposé trois mesures préliminaires fondées sur une approche communautaire en vue d'une double révolution verte en Afrique, c'est à dire une révolution qui soit à la fois productive et écologiquement viable :

- La distribution de repas scolaires préparés avec des produits locaux;
- L'ouverture de marchés ruraux pour les pauvres;
- Le rétablissement de la fertilité des terres des agriculteurs africains.

43. La dégradation des sols n'est pas seulement une menace pour l'environnement mais aussi pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de millions de personnes. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a déjà classé environ 25 % des terres agricoles du monde dans la catégorie des terres dégradées du fait de l'activité humaine, plus de 50 % des terres dégradées se trouvant en Afrique et en Asie. L'application effective de la Convention des Nations Unies relative à la lutte contre la désertification est indispensable pour freiner la dégradation des sols et promouvoir le développement durable des terres arides. Dans les pays en développement touchés par la désertification, il importe d'appuyer sans tarder les organismes chargés de mobiliser les ressources nécessaires. Les programmes d'action nationaux et sous-régionaux visant à lutter contre la désertification doivent s'inscrire dans une stratégie intégrée. La création d'associations de consommateurs d'eau serait à encourager en vue de la gestion et de l'utilisation de ressources restreintes.

44. De par leur contribution à la gestion de l'environnement et à l'utilisation des ressources naturelles, les femmes sont appelées à jouer un rôle vital dans le développement durable, ainsi que l'ont souligné plusieurs conférences des Nations Unies. Les politiques et programmes consacrés à l'agriculture, à l'eau et à l'assainissement, à la sylviculture et à l'énergie devraient tenir compte de cette contribution, des besoins et des priorités des femmes et des hommes. La relation qu'entretiennent les femmes avec l'environnement gravite autour de leurs préoccupations principales qui sont la sécurité alimentaire du ménage et l'approvisionnement en eau et en combustibles en vue d'assurer le bien-être de la famille.

45. Les protagonistes de l'action humanitaire et du développement devront aussi conjuguer leurs efforts et coordonner leurs activités et leurs sources de financement en faveur des populations déplacées ou rapatriées ainsi que des communautés qui accueillent des réfugiées ou rapatriés, communautés qui pour la plupart sont situées dans des zones rurales peu développées. La participation des femmes et leur autonomisation à tous les stades des programmes de gestion des effets des catastrophes devraient faire partie intégrante des stratégies visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

1. Ménager un meilleur accès aux ressources productives – terre, eau et énergie – pour s’engager sur la voie d’une gestion efficace à long terme

46. Encourager la gestion efficace à long terme de la terre et des ressources naturelles, notamment en procédant à des investissements, peut se faire en ménageant aux pauvres installés en milieu rural un meilleur accès à la terre et à des ressources telles que l’eau, les ressources génétiques forestières et les techniques appropriées. Cela est particulièrement important dans le cas de groupes vulnérables tels que les populations forestières, les éleveurs, les peuples autochtones et les femmes. La création et le renforcement de mécanismes spécialisés peuvent aussi faciliter le règlement de conflits d’intérêts en ce qui concerne les ressources naturelles.

47. La terre joue un rôle majeur dans les zones rurales. Elle ne revêt pas seulement une valeur productive, mais sert aussi de garantie dans différentes situations, par exemple lorsqu’il s’agit de négocier un emprunt ou de faire face aux effets de catastrophes naturelles ou aux aléas de la vie. Elle confère également un statut social et, dans le cas des grands propriétaires fonciers, un poids politique et économique considérable. Dans de nombreux pays, l’agriculture écologiquement viable et le développement rural sont tenus en échec par l’inadéquation des modes de propriété foncière, ce qui nuit tout particulièrement aux femmes.

48. Des réformes foncières s’imposent pour encourager la participation des populations locales et du secteur privé au développement économique global, stimuler les investissements privés dans l’agriculture et réduire les disparités sociales, y compris les inégalités entre les hommes et les femmes. Une réforme agraire qui serait à la fois acceptable sur le plan politique et viable sur le plan économique pourrait comporter quatre volets : a) conversion des droits des locataires soit en droits de propriété soit en un droit d’usage permanent; b) redistribution des terres laissées en jachère; c) octroi de titres de propriété sur les terres et les cours d’eau appartenant à l’État; d) supervision par la collectivité d’une redistribution des terres fondée sur le principe d’un accord entre l’acheteur et le vendeur. Ces dernières années, le rôle des institutions foncières a considérablement évolué, notamment pour ce qui est de la régularisation du régime foncier, la participation des exploitants et des autres parties prenantes aux mécanismes de régularisation et de planification, la régularisation des droits des usagers et l’exploitation écologiquement viable des terres communautaires.

49. Les problèmes liés aux régimes fonciers ont incité les agriculteurs à s’installer dans des zones reculées où, pour survivre, ils se livrent parfois à la culture illicite de plantes servant à la fabrication de stupéfiants. Les initiatives de développement tendant à introduire des activités de substitution dans ces zones ont un effet direct sur le recul de la pauvreté puisque les agriculteurs peuvent améliorer leur sécurité alimentaire, augmenter leurs revenus, bénéficier de services sociaux et accroître leurs débouchés.

50. Environ 637 millions de personnes vivent dans des zones rurales où l’eau est une denrée rare et quelque 30 % des foyers ruraux sont privés d’eau salubre⁴. Les activités de drainage ont parfois provoqué une saturation des sols en eau et une salinisation des terres cultivées, avec à la clef une baisse de la productivité et du rendement. Ces 10 dernières années, 900 millions de personnes environ ont été raccordées au réseau d’alimentation en eau et 985 millions ont bénéficié de services

d'assainissement, mais les progrès futurs seront fonction de la disponibilité des ressources en eau, facteur qui menace l'existence même d'un nombre croissant de collectivités rurales. Parce que l'eau est indispensable à la poursuite de presque toutes les activités économiques et que la consommation ira croissant à mesure que la population augmentera et que l'industrie se développera, il est indispensable de veiller à ce que les besoins en eau des populations rurales pauvres soient pris en compte. Du fait que la corvée d'eau leur échoit le plus souvent, les femmes sont tout particulièrement concernées par la disponibilité des ressources en eau et les politiques de distribution.

51. Sans eau, les pauvres ne pourront tirer pleinement profit des droits fonciers qu'ils auront acquis. À la menace que fait peser la pénurie d'eau s'ajoutent les subventions à l'agriculture irriguée qui vont à l'encontre de l'utilisation rationnelle des moyens et lèsent les pauvres. Pour que les pauvres puissent disposer de ressources en eau, il y a lieu, d'une part, de redistribuer les capitaux investis dans l'agriculture irriguée et, d'autre part, d'encourager des modes d'exploitation à forte intensité de main-d'oeuvre en vue de faire un meilleur usage de l'eau. L'application de tarifs adaptés et la création d'associations regroupant les consommateurs permettraient d'utiliser l'eau de façon beaucoup plus rationnelle. Il faudrait aussi investir davantage afin de limiter les problèmes de débordement, de fuite, d'infiltration, d'évaporation et de colmatage.

52. D'après une étude récente de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Conseil mondial de l'énergie, seuls 33 % de la population rurale des pays en développement sont raccordés au réseau électrique. Dans la plupart des pays en développement, la majeure partie des habitants des zones rurales sont tributaires des combustibles traditionnels (bois, bouse et résidus des récoltes). Rares sont les pays à s'être dotés de politiques et de programmes d'énergie dans les zones rurales, et il reste encore beaucoup à faire pour répondre à la demande. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne l'énergie éolienne, les cellules photovoltaïques et l'énergie de la biomasse tant du point de vue du coût que de la fiabilité, mais le rendement de ces énergies ne pourra augmenter tant que les modes de consommation n'auront pas évolué dans les zones rurales.

2. Le rôle des techniques

53. Les techniques agricoles écologiquement viables peuvent faire évoluer les modes d'exploitation agricole et la gestion des ressources naturelles. De fait, plusieurs techniques mises à profit dans des initiatives de développement en milieu rural ont été couronnées de succès un peu partout dans les pays en développement. L'agriculture verte et l'agriculture biologique – qui se caractérisent par des modes de production à forte intensité de main-d'oeuvre mais à faible intensité d'intrants – semblent prometteuses en ce qui concerne l'atténuation de la pauvreté au vu des prix élevés atteints par les produits biologiques en ville et dans les pays développés. Néanmoins, des obstacles commerciaux de taille empêchent encore l'entrée de ces produits dans les pays développés, ce qui freine la progression de ces modes de production. Par ailleurs, l'utilisation fructueuse des techniques écologiquement viables est tributaire de réformes politiques et institutionnelles ambitieuses de nature à favoriser l'accès à la propriété foncière, aux marchés, au crédit, aux sources de vulgarisation et aux programmes de formation et à faciliter l'équipement des zones de cultures pluviales.

54. S'il est indéniable que la technologie peut jouer un rôle majeur dans l'atténuation de la pauvreté rurale et le développement des zones rurales, il est aussi patent qu'elle bénéficie souvent aux agriculteurs les plus aisés ou les plus en pointe, au détriment des petits exploitants et des groupes marginalisés – notamment les femmes – vivant dans des zones moins favorisées. Il convient d'accorder une plus grande attention aux techniques écologiquement viables qui répondent plus particulièrement aux besoins des pauvres et des femmes dans les régions les plus mal loties. L'expérience a montré que, dans de nombreuses situations économiques et sociales, il était préférable de proposer toute une gamme de techniques aux agriculteurs en leur laissant le soin de sélectionner celles qui se prêtaient le mieux à leur situation.

55. Dans les pays en développement, les systèmes agricoles reposent en bonne partie sur les connaissances, le savoir-faire et la sagesse traditionnels des peuples autochtones. Les remèdes traditionnels permettent de répondre aux besoins des populations rurales et sont souvent la seule forme de traitement à la portée des pauvres. Les populations forestières, les éleveurs et les peuples autochtones installés dans des zones à faible rendement jouent un rôle majeur dans la gestion efficace à long terme des ressources naturelles. De par leur parfaite connaissance du milieu naturel, ils contribuent à conserver d'abondantes ressources en eau salubre, à préserver la diversité biologique et à protéger les espèces qui piègent le carbone. Afin que les populations locales perçoivent mieux l'intérêt qu'il y a à poursuivre sur la voie de la protection du milieu naturel, il importe de leur réserver une partie des bénéfices qui en sont issus. Redonner leurs lettres de noblesse aux connaissances traditionnelles en les alliant aux technologies nouvelles et naissantes peut entraîner une augmentation de la productivité et aller dans le sens d'une plus grande viabilité sur le plan écologique. Les connaissances traditionnelles doivent être reconnues à leur juste valeur sans que pour autant on puisse s'en arroger la propriété. Les populations autochtones devraient pouvoir influencer sur l'usage qui est fait des nouvelles technologies de façon à en tirer tout le profit possible. Il convient de prêter une attention particulière aux connaissances traditionnelles détenues par les femmes et de veiller à ce que ces dernières en gardent la maîtrise et en tirent les bénéfices.

56. Tout en tenant compte des possibilités qu'offrent les biotechnologies, il y a lieu de faire preuve de prudence, en particulier dans le cas des organismes transgéniques. Tout doit être fait pour garantir la protection des consommateurs, de la chaîne alimentaire et de l'environnement. Le secteur public doit consacrer plus de moyens à la recherche sur les cultures transgéniques de base afin de veiller à ce que les techniques transgéniques contribuent véritablement à atténuer la pauvreté.

57. Il y a lieu de diffuser plus largement les technologies de l'information et des communications (TIC), y compris les technologies sans fil, la radio et la télévision, aux fins de faciliter le renforcement des capacités et d'aider les agriculteurs à se tenir au fait des pratiques et des cours, à trouver des débouchés et à se procurer les intrants dont ils ont besoin. Le fossé numérique entre villes et campagnes ne cesse de s'élargir, ce qui aggrave les écarts de revenu et les disparités sociales. Il importe à titre prioritaire de généraliser l'emploi des TIC dans les zones rurales afin que celles-ci puissent s'intégrer dans l'économie nationale. Pour obtenir de bons résultats, le secteur public et le secteur privé devront veiller à coordonner leur action en concertation étroite avec les collectivités rurales.

Encadré 3 : Science et agriculture

Comme Gordon Conway l'a dit à l'occasion d'une réunion de réflexion du Conseil économique et social le 24 mars 2003, la science et la technique peuvent faire progresser l'agriculture dans les pays africains. Dans un article publié dans la revue *Science*^a, il cite un cas de figure qui a permis de tirer les enseignements suivants :

- Les agriculteurs doivent pouvoir se procurer des intrants (y compris des semences et des engrais) à moindre coût et commercialiser leurs produits;
- Les connaissances des populations autochtones sont précieuses, tout comme l'est le savoir cumulé des éleveurs sélectionneurs, des phytogénéticiens, des pédologues et des agents de vulgarisation;
- Le coût de développement des techniques est faible.

L'importance des méthodes d'élevage rationnelles et dénuées de cruauté et le maintien d'une production vivrière locale ont également été soulignés.

^a Gordon Conway et Gary Toenniessen, « Science for African Food Security », *Science*, 21 février 2003.

D. Renforcement des capacités des pauvres dans l'optique d'un développement rural intégré

58. Le recul de la pauvreté et le développement durable reposent avant tout sur le renforcement des capacités des collectivités rurales et des ménages. Le cadre institutionnel influe sur la facilité avec laquelle les pauvres vivant dans les zones rurales ont accès aux ressources, aux services et aux marchés et peuvent les mettre à profit; or, ce cadre est rarement favorable aux pauvres, en particulier les groupes marginalisés et les femmes. Les stratégies de lutte contre la pauvreté et les stratégies visant à obtenir une croissance rapide, largement partagée et durable doivent accorder une place centrale aux organismes mieux à même de répondre aux besoins des pauvres dans les zones rurales.

59. L'émancipation économique des femmes est étroitement liée à l'existence d'un mode de gouvernance ouvert à tous et où chacun répond de ses actes. Cela signifie que les institutions rurales doivent accueillir aussi bien les hommes que les femmes et qu'une pluralité d'intérêts et d'opinions, y compris ceux des femmes pauvres, peut s'y faire entendre.

60. Renforcer les capacités d'entraide est un facteur essentiel des stratégies de lutte contre la pauvreté et, à ce titre, les programmes d'enseignement et de formation, l'information et l'emploi sont des éléments cruciaux. Le développement d'une agriculture écologiquement viable et le développement des zones rurales passent par l'autonomisation des collectivités locales, ce qui signifie que celles-ci doivent avoir accès aux connaissances, à l'information, à de nouveaux savoir-faire et à des moyens accrus en vue de planifier et d'organiser leur action, et être soutenues par des réformes institutionnelles qui prévoient notamment des mécanismes d'exécution et des méthodes de gestion budgétaires renforcés. Il n'est

plus besoin de démontrer l'importance que revêt la participation active des agriculteurs dans les associations de producteurs, les filières d'enseignement professionnel et les groupes locaux qui plaident en faveur d'une intensification et d'une diversification conçues sur des bases rationnelles. Outre les matières traditionnellement abordées dans l'enseignement et la formation agricoles, les programmes doivent traiter de la gestion des syndicats d'agriculteurs, des relations de ceux-ci avec les pouvoirs publics et le secteur privé et leur rôle en matière de formulation de politiques et de planification. Il y a lieu de redoubler d'efforts afin d'aider les associations de pauvres à mieux gérer leurs ressources et à mieux répondre à leurs besoins élémentaires et de faciliter la création de mécanismes (y compris des mécanismes d'entraide des groupes démunis) de nature à influencer sur les marchés et les politiques publiques.

61. La création à l'échelon local d'institutions démocratiques ouvertes aux groupes défavorisés est certes une étape importante, mais ne suffit pas à garantir la prise en compte des intérêts de ces groupes. Pour que la balance penche en leur faveur, les pauvres et les groupes vulnérables doivent exposer clairement leurs besoins et solliciter activement l'appui des institutions pertinentes afin qu'elles prennent des mesures en leur faveur. Il importe d'adopter des mesures volontaristes en vue d'encourager et de renforcer les institutions de la société civile à l'échelon local. La décentralisation des organismes publics oeuvrant au développement rural est de nature à inciter les institutions existantes à rendre des comptes aux pauvres dans les zones rurales. Elle doit se faire progressivement afin que les groupes ruraux démunis puissent peser sur les politiques publiques, les investissements et les services et que les élites rurales n'accaparent pas la plupart des bénéfices sociaux et financiers. Les pouvoirs publics peuvent mitiger les effets préjudiciables de la décentralisation en aidant les pauvres à s'organiser et à mieux s'informer.

Encadré 4 : Action en faveur de la démarginalisation

À la réunion de réflexion du Conseil économique et social, il a été souligné que l'action en faveur de la démarginalisation devait être axée sur les moyens d'existence des pauvres et des groupes marginalisés, point de départ de l'intégration. Les participants ont cité des exemples qui illustrent l'importance d'une politique de développement rural déterminée par la demande, à commencer par les demandes présentées par les groupes d'entraide, les associations d'utilisateurs de l'eau et les coopératives d'agriculteurs.

IV. Création d'alliances et de partenariats

62. Les problèmes clefs décrits ci-dessus montrent clairement à quel point il importe de prendre en compte tous les aspects du développement rural lors de la formulation et de l'exécution de politiques de lutte contre la pauvreté et de développement durable dans les zones rurales. Des partenariats à long terme doivent être conclus entre les organisations internationales, les organismes nationaux, la société civile et le secteur privé aux niveaux national, régional et international.

63. Sur le plan national, l'État devra continuer à jouer un rôle important dans le développement durable en mobilisant des ressources et en évaluant les moyens disponibles à l'échelon local, et la façon de les mettre à profit. Les organismes publics devront montrer la voie en facilitant la coordination des projets engagés par différents groupes. La coordination institutionnelle, tant entre les différents ministères qu'entre les organismes donateurs, devra être renforcée en vue de l'adoption d'une stratégie intégrée de développement rural.

64. Il convient de donner une application pratique à l'Alliance internationale contre la faim, ainsi que préconisé en juin 2002 par les participants à l'examen quinquennal des suites données au Sommet mondial contre la faim. Le Réseau sur le développement rural et la sécurité alimentaire administré par des organismes des Nations Unies pourrait appuyer la création de mécanismes nationaux où organismes et particuliers seraient représentés.

65. Au niveau régional, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) représente un progrès notable puisqu'il s'agit d'un réseau de partenariats, en Afrique et dans les pays développés, d'organisations multilatérales, telles que l'Organisation des Nations Unies, et d'organisations de la société civile.

66. Soucieuse de mobiliser la volonté politique, de susciter une action concertée et volontariste et d'accorder un rang de priorité plus élevé à la mobilisation de ressources en faveur de l'agriculture et des zones rurales, la FAO a présenté un Programme de lutte contre la faim à l'occasion de l'examen quinquennal des suites données au Sommet mondial contre la faim. Ce programme comporte deux volets : des réformes politiques et des investissements dans l'agriculture écologiquement viable et le développement durable, d'une part, et des mesures visant à distribuer des vivres aux plus démunis, d'autre part, l'objectif étant de garantir la sécurité alimentaire.

67. Le système des Nations Unies entend continuer à aider les organismes nationaux à servir les intérêts des populations pauvres dans les zones rurales. Au niveau des pays, les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté doivent tenir compte de ces intérêts en encourageant la participation directe des organisations rurales pertinentes et en énonçant clairement les grands problèmes de développement rural. En ce qui concerne la sécurité alimentaire et le VIH/sida, le Groupe des Nations Unies pour le développement, en concertation avec les équipes de pays et les coordonnateurs résidents du système des Nations Unies dans les pays africains les plus touchés, coordonne la mise au point d'une stratégie commune au système des Nations Unies.

68. La société civile et les organisations non gouvernementales en particulier ont pris une part active aux initiatives de réduction de la pauvreté, aux opérations de secours, aux programmes d'assistance et de services sociaux et aux projets de développement. Le succès de nombreux projets et programmes tient en grande partie à la participation des organisations non gouvernementales. Celles-ci connaissent mieux la situation des populations pauvres, car elles ont des contacts sur place; par ailleurs, elles redistribuent une plus large part de l'aide que ne le feraient des organismes gouvernementaux corrompus. Les organisations non gouvernementales pourraient, en partenariat avec les populations pauvres, devenir les agents d'exécution de stratégies conçues pour renforcer les moyens d'existence des

ménages ruraux et promouvoir une production agricole de nature à garantir la sécurité alimentaire et à faire reculer la pauvreté.

69. Il y a lieu de renforcer les partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin qu'ils bénéficient aux agriculteurs pauvres et, de façon générale, aux populations rurales démunies. Les partenariats noués récemment font une plus large place au secteur privé en ce qui concerne la mise au point de méthodes agricoles et de techniques médicales axées sur les besoins des pauvres. Les gouvernements pourraient encourager les entreprises à s'engager aux côtés de la société civile et des collectivités locales afin d'exécuter une vaste gamme de projets de développement social, y compris plusieurs formes de développement rural. S'ils sont bien conçus, administrés dans le respect de la transparence, des rôles établis et des normes pertinentes, qu'ils servent des objectifs sociaux et que les entreprises ne perdent pas de vue leurs responsabilités, les partenariats peuvent stimuler les progrès et l'innovation techniques dans les domaines agricole (mise en valeur de la terre et des ressources en eau, par exemple), biochimique (engrais et sélection des semences) et mécanique (utilisation accrue des machines agricoles).

V. Conclusions et recommandations

70. **Le développement rural accéléré est indispensable à la réalisation des objectifs de développement approuvés au niveau international, notamment de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Bien que la responsabilité du développement incombe principalement aux États, la communauté internationale peut y contribuer dans une large mesure en apportant son soutien aux actions et aux activités nationales et en favorisant la création d'un environnement favorable à l'élimination de la pauvreté et au développement durable.**

71. **L'approche intégrée du développement rural doit prendre en compte les dimensions économique, sociale et écologique et comprendre un certain nombre de politiques et de programmes qui se renforcent mutuellement et qui portent sur diverses questions relatives au développement rural, mais qui sont adaptés aux conditions et aux besoins particuliers de chaque pays. Toute approche intégrée doit notamment viser à :**

- **Créer un cadre d'action porteur au niveau macroéconomique qui favorise l'élimination de la pauvreté et le développement durable dans les zones rurales a) en accordant un rang de priorité élevé à l'incorporation, dans les schémas directeurs et les plans nationaux, de vastes stratégies de développement rural intégrées destinées à réduire la pauvreté dans ces zones; b) en examinant, tout particulièrement pendant le cycle de négociations de Doha, les questions concernant les échanges de produits agricoles et l'accès aux marchés, la réduction des obstacles tarifaires et l'atténuation au maximum des effets de la fluctuation des prix des matières premières; et c) en faisant en sorte que les politiques nationales et que les politiques des donateurs dans les domaines de la coopération pour le développement, du commerce, de l'agriculture et de l'industrie soient cohérentes et aient pour objectif de permettre aux pauvres des zones rurales, soit les trois quarts des pauvres dans le monde, de tirer profit du commerce mondial;**

- **Inverser la tendance au déclin des ressources publiques locales et de l'aide publique au développement fournies aux zones rurales et au secteur agricole et créer les conditions nécessaires pour attirer davantage d'investissements privés dans le secteur rural;**
- **Promouvoir la croissance économique des pays en développement en améliorant les politiques agricoles et alimentaires, en augmentant la productivité agricole et en favorisant les activités économiques non agricoles et une diversification de la production dans les zones rurales. Le développement rural passe également par la création d'emplois productifs et rémunérateurs dans le secteur agricole et ailleurs;**
- **Améliorer les moyens de subsistance des populations des zones rurales, en priorité des pauvres; augmenter la production et la consommation de nourriture et faire en sorte que les pauvres puissent se procurer, en quantités suffisantes, une nourriture qui soit saine et de bonne qualité afin que leur régime alimentaire possède les qualités nutritionnelles nécessaires; prendre les mesures nécessaires pour que le travail des femmes des zones rurales, qui reste vital car il assure la sécurité alimentaire et l'hygiène nutritionnelle, soit reconnu et apprécié à sa juste valeur afin de renforcer la sécurité financière de ces femmes, leur accès aux ressources, aux plans de crédit et aux services et avantages financiers, ainsi que leur maîtrise de ces outils, et leur autonomie;**
- **Éliminer les contraintes liées à l'offre au niveau national, en particulier dans les pays les moins avancés (insuffisance des infrastructures et de la connaissance du marché) et accroître la capacité de production de ces pays (augmentation des taux de productivité, revalorisation et diversification de la production, et amélioration de la compétitivité générale en matière d'exportations). Les partenaires de développement doivent fournir une aide au développement suffisante, en particulier dans les secteurs de production, et alléger la dette bilatérale et multilatérale;**
- **Augmenter l'investissement public et privé dans les infrastructures rurales en optant, de préférence, pour des technologies que les usagers et leurs institutions pourront utiliser et entretenir le plus longtemps possible; appuyer la réforme des marchés et le développement des infrastructures afin que la productivité et les revenus augmentent, grâce à l'amélioration de la production agricole et de la situation de l'emploi dans les secteurs agricoles et autres des zones rurales; encourager les projets de construction et d'entretien des infrastructures des zones rurales qui sont à forte intensité de main-d'oeuvre et qui permettent aux travailleurs vivant dans ces zones d'acquérir de nouvelles compétences et de trouver un emploi et une source de revenus;**
- **Accroître les investissements publics dans les secteurs qui n'attirent généralement pas les investissements privés, tels que la recherche agronomique et le développement des ressources humaines en zone rurale; augmenter les financements nationaux et internationaux réservés à cet usage; accroître les investissements consacrés à la mise au point de nouvelles technologies pouvant être utilisées par des personnes défavorisées, nécessitant une main-d'oeuvre nombreuse et permettant d'augmenter la productivité dans les secteurs agricole et autres;**

- **Améliorer l'accès des pauvres des zones rurales, en particulier des femmes et des petits agriculteurs, aux outils de production, notamment à la terre, à l'eau et à d'autres ressources naturelles, ainsi qu'aux services financiers offerts dans ces zones, tels que le microfinancement, l'épargne et les mécanismes d'assurance, et aux technologies adaptées aux besoins des communautés rurales. Pour que ces populations puissent renforcer leur participation effective à la gestion des affaires locales et pour que les besoins et les priorités spécifiques des femmes des zones rurales soient pris en compte dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement durable en général et, plus précisément, dans les stratégies de développement rural, il est important que les populations de ces zones aient accès à l'information et à la technologie;**
- **Promouvoir une gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources naturelles, notamment en rendant plus efficace l'utilisation de l'eau dans l'agriculture et en renforçant les mesures de lutte contre l'érosion des terres et la désertification; utiliser les connaissances et les techniques traditionnelles en matière d'utilisation viable des ressources lors de l'élaboration de plans de gestion de l'environnement; offrir des incitations économiques à l'intensification durable de la production dans les zones riches en ressources et à l'amélioration de la fertilité des sols dans les zones où il y en a peu; prévoir et encourager une utilisation efficace des sources d'énergie, y compris des sources d'énergie autochtones et des sources d'énergie renouvelables; aider les pays en développement à fournir de l'énergie aux communautés rurales à un prix abordable;**
- **Améliorer l'accès aux services sociaux au moyen de stratégies nationales globales destinées, d'une part, à faciliter l'accès des pauvres vivant dans des zones rurales ou isolées aux soins de santé, à l'éducation et aux services sociaux et, d'autre part, à accroître les investissements dans ces secteurs;**
- **Combiner la lutte contre le VIH/sida à l'action en faveur du développement rural en mettant l'accent sur le renforcement du pouvoir d'action des pauvres; intégrer les problèmes relatifs au VIH/sida à la planification du développement rural, notamment aux stratégies de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, et aux activités de développement multisectorielles afin de renforcer les économies rurales et les actions en faveur du développement social; ne pas relâcher les efforts de prévention dans les pays où le taux de prévalence du virus est relativement faible; prendre d'urgence les mesures nécessaires pour éviter une explosion du nombre des contaminations;**
- **Donner aux pauvres les moyens de sortir de la pauvreté en augmentant leur pouvoir d'intervention dans la prise de décisions concernant l'affectation des ressources; renforcer les institutions chargées de lutter contre la pauvreté afin que les personnes démunies puissent améliorer leur sort en participant aux affaires publiques et en accédant aux marchés; faire en sorte que les pauvres des zones rurales et les organisations qui les représentent participent pleinement à l'élaboration et à l'application des stratégies et programmes de développement rural; appuyer ou créer, aux**

niveaux national et international, des alliances entre les gouvernements, les donateurs, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé;

- **Maintenir l'aide aux pays africains qui sont frappés par plusieurs crises, notamment la pandémie de VIH/sida, l'insécurité alimentaire, la famine et la pauvreté, et la mauvaise gestion des affaires publiques; intégrer, dans les stratégies de développement rural, des mesures visant à améliorer la santé, l'éducation, la mise en valeur des ressources humaines et les institutions publiques; élaborer de nouvelles techniques de gestion de l'agriculture et des ressources naturelles permettant d'économiser la main-d'oeuvre afin de pouvoir maintenir la productivité en dépit du manque de main-d'oeuvre;**
- **Encourager les donateurs à apporter leur soutien aux approches novatrices intégrant les programmes d'urgence et les programmes de développement afin de préserver les moyens de subsistance et de sauvegarder les avancées enregistrées en matière de développement dans les zones rurales fréquemment touchées par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme ainsi que par d'autres chocs économiques;**
- **Reconnaissant qu'un grand nombre de familles des zones rurales sont pauvres, les stratégies nationales et internationales d'atténuation de la pauvreté doivent porter plus systématiquement sur les zones rurales et les familles qui y vivent et, pour ce faire, intégrer plus résolument les objectifs d'élimination de la pauvreté et de sécurité alimentaire dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les bilans communs de pays relevant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.**

Notes

¹ Fonds international de développement agricole, *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale – Comment mettre fin à la pauvreté rurale* (Oxford, Royaume-Uni, Oxford University Press, 2001).

² *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

³ Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.IV.4), chap. I, résolution I, annexe II.

⁴ Fonds international de développement agricole, *Rural Poverty Report 2001 – The Challenge of Ending Rural Poverty*, Oxford, Oxford University Press, 2001.